

ACCEPTATION DES DONNS

On trouvera à l'annexe 1 la liste des dons non assortis de conditions et reçus par le Centre au cours de l'année ayant pris fin le 31 décembre 2012. Le Directeur a accepté ces dons en vertu de la résolution GC/4/R3 et leur montant a été versé au Compte spécial pour contributions sans objet spécifié, conformément à la résolution GC/23/R6.

Annexe 1

**Dons non assortis de conditions et acceptés par le Directeur
au cours de l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 2012**

Date d'écriture comptable		Montant en €
25.04.2012	Mme Jaeger, Lyon	350,00
27.12.2012	Mme Suzanne Bardin, Caluire	660,00
28.12.2012	Succession Fobert	10 179,16
28.12.2012	Succession Rossi	192,95
28.12.2012	Succession Thibault	109,77
		<hr/>
	Total en €	11 491,88